Répertoire national des certifications professionnelles BAC PRO - Systèmes numériques- Option C : réseaux informatiques et systèmes communicants (RISC)

Active

N° de fiche

RNCP26335

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF:

- 255 : Electricite, électronique

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

| Nom légal | Nom commercial | Site internet |
|--|-------------------|------------------|
| MINISTERE DE L EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS | - | - |

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

Le/la titulaire du baccalauréat professionnel "systèmes numériques", option C "réseaux informatiques et systèmes communicants "(RISC) est un(e) technicien(ne) qui intervient sur les installations et équipements (matériels et logiciels) entrant dans la

constitution de systèmes numériques des domaines professionnels suivants :

Télécommunications et réseaux ; électronique industrielle et embarquée.

Il/elle est amené(e) à gérer des activités liées à la préparation, l'installation, la réalisation, la mise en service et la maintenance préventive, corrective et curative (diagnostic, dépannage et réparation). Il/elle intervient sur le réseau d'énergie dans la limite de ses compétences et participe au service client en complémentarité des services commerciaux.

Compétences attestées :

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

BLOCS DE COMPÉTENCES

| N° et intitulé du bloc | Liste de compétences | Modalités d'évaluation |
|--|---|---------------------------|
| RNCP26335BC01 U2 : Analyse d'un système numérique | - Appréhender la mise en oeuvre d'un projet simulé ou réel d'installation d'un système - Faire un bilan de l'existant et recueillir les informations relatives à l'exploitation et aux caractéristiques | |

| des matériels de |
|--------------------|
| l'installation |
| - Analyser le |
| fonctionnement |
| de l'installation |
| actuelle ou de |
| l'équipement en |
| vue de |
| l'intervention |
| - Préparer le |
| plan d'action |
| puis établir tout |
| ou partie du |
| plan |
| d'implantation |
| et de câblage |
| - Analyser et |
| interpréter les |
| indicateurs de |
| fonctionnement |
| et établir un |
| diagnostic |
| Les modalités |
| d'évaluation |
| sont décrites |
| dans les annexes |
| de l'arrêté |
| définissant le |
| diplôme |
| relatives à |
| l'évaluation (voir |
| notamment le |
| règlement |
| d'examen et les |
| définitions |
| d'épreuves) |
| - Planifier |

U31 : Situations de travail

Planifierl'intervention

spécifiées et réalisées en milieu professionnel

- Réaliser l'intégration matérielle ou logicielle d'un équipement
- Effectuer les tests nécessaires à la validation du fonctionnement des équipements
- Repérer les supports de transmission et d'énergie, implanter, câbler, raccorder les appareillages et les équipements d'interconnexion
- Établir un pré diagnostic à distance
- Mettre à jour les documents relatant les historiques des interventions
- _

Communiquer
lors de
l'intervention,
déceler et
mettre en
évidence les
besoins du client

- S'intégrer à la démarche

qualité du service et respecter les termes du contrat

- Renseigner le rapport de recette ou le bon d'intervention
- Gérer ses lots de matériel, son temps d'intervention et
- les ressources - Adopter une attitude citoyenne et responsable dans le cadre de l'usage professionnel des outils numériques Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les

5 sur 19 20/01/2022, 15:25

définitions d'épreuves)

U32:

Préparation, installation, mise en service, maintenance d'un système numérique

- Effectuer les tests, certifier le support physique
- Installer, configurer les éléments du système et vérifier la conformité du fonctionnement
- Vérifier la conformité du support et des alimentations en énergie, le fonctionnement des matériels et logiciels en interaction
- Réaliser l'intervention
- Vérifier la conformité du fonctionnement des matériels et logiciels identifiés puis de l'installation Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir

notamment le

| | règlement d'examen et les définitions d'épreuves) |
|---|---|
| RNCP26335BC04 U33: Economie-gestion | - Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle - Découvrir et maitriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves) |
| RNCP26335BC05 U34 : Prévention, santé, environnement | - Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de |

résolution de problème

- Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées
- Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à

l'évaluation (voir

| RNCP26335BC06 U11: Mathématiques - Rechercher, extraire et organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution Expérimenter, simuler Critiquer un résultat, argumenter Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes |
|--|
| organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution Expérimenter, simuler Critiquer un résultat, argumenter Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. Les modalités d'évaluation sont décrites |
| de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves) |

U12 : Sciences physiques et chimiques

- Rechercher,
 extraire et
 organiser
 l'information.
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
- Expérimenter, simuler.
- Critiquer un résultat, argumenter.
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

| R | N | | P2 | 63 | 35 | R | (| റമ | |
|----|----|--------|----|----|----|----|--------|----|---|
| ı١ | ıν | \sim | - | - | - | טי | \sim | - | , |

U4 : Langue vivante

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions

RNCP26335BC09

U51: Français

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer

d'épreuves)

- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique

| - Confronter | | | | |
|--------------------|--|--|--|--|
| des savoirs et | | | | |
| des valeurs pour | | | | |
| construire son | | | | |
| identité | | | | |
| culturelle | | | | |
| Les modalités | | | | |
| d'évaluation | | | | |
| sont décrites | | | | |
| dans les annexes | | | | |
| de l'arrêté | | | | |
| définissant le | | | | |
| diplôme | | | | |
| relatives à | | | | |
| l'évaluation (voir | | | | |
| notamment le | | | | |
| règlement | | | | |
| d'examen et les | | | | |
| définitions | | | | |
| d'épreuves) | | | | |
| | | | | |

U52 : Histoire, géographie et enseignement moral et civique

- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- Comprendre les enjeux liés au développement durable
- Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation
- Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP26335BC11

U6 : Arts appliqués et cultures artistiques

- Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels
- Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création
- Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes

de l'arrêté
définissant le
diplôme
relatives à
l'évaluation (voir
notamment le
règlement
d'examen et les
définitions
d'épreuves)

RNCP26335BC12

U7 : Education physique et sportive

Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- Respecter les règles de vie collective et

assumer les différents rôles liés à l'activité Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Secteurs grands publics, professionnels et industriels.

Domaine électrodomestique, les systèmes posables, encastrables ou intégrables participant au confort de l'habitat.

Type d'emplois accessibles :

- Technicien(ne) conseil,
- Technicien(ne) d'installation,
- Technicien(ne) de mise en service,
- Technicien(ne) de maintenance,
- Technicien(ne) service après-vente (SAV),
- Technicien(ne) centre d'appels,
- Technicien(ne) préparateur(trice) pré-diagnostic,
- Technicien(ne) intégrateur domotique.

Code(s) ROME:

- I1305 Installation et maintenance électronique
- I1307 Installation et maintenance télécoms et courants faibles

Références juridiques des règlementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

| Voie d'accès à la certification | Oui | Non | Composition des jurys |
|--|-----|-----|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé: - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée |

| | | par le diplôme. |
|---|---|-----------------|
| En contrat d'apprentissage | X | Idem |
| Après un parcours de formation continue | X | Idem |
| En contrat de professionnalisation | X | Idem |
| Par candidature individuelle | × | Idem |
| Par expérience | X | Idem |

| | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie | X | |
| Inscrite au cadre de la Polynésie française | X | |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification .

| Date du JO / | Référence au JO / BO |
|--------------|----------------------|
|--------------|----------------------|

| ВО | |
|----|---|
| - | Articles D. 337-51 à D. 337-94-1 du Code de l'Éducation |

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...):

| Date du JO / BO | Référence au JO / BO |
|--------------------|---|
| _ | Arrêté du 1er mars 2016 portant création de la spécialité « Systèmes numériques » de baccalauréat professionnel comportant trois options et fixant ses modalités de délivrance Première session d'examen : 2019 |

| Date d'échéance de l'enregistrement | 01-01-2024 |
|-------------------------------------|------------|
| | |

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques:

Lien internet vers le descriptif de la certification :

éduscol Légifrance

http://www.onisep.fr (http://www.onisep.fr) http://www.legifrance.gouv.fr (http://www.legifrance.gouv.fr) http://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureatprofessionnel.html (http://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html)

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Fiche au format antérieur au 01/01/2019 (https://certifpro.francecompetences.fr/webapp /services/enregistrementDroit/downloadAncFormat /15546)